Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-213503121-20260901-CCAS_13_26-DE

Département d'Ille-et-Vilaine Commune de Saint-Senoux	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS** **Conseil d'administration du 1er septembre 2026**
MEMBRES En exercice : 9 Présents : 8 Votants : 9 Pouvoirs : 1 **DATES** Convocation : 05/08/2026	L'an deux mil vingt-six, le premier septembre, à dix-neuf heures, Le Conseil d'administration de la commune de Saint-Senoux, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie, sous la présidence de Delphine HINRY, présidente. Présent.es : Mesdames HINRY Delphine - LAIR Maryline – COUËPEL Anne-Marie - GENDRON Natacha – BOUGEARD Linda – MASSERON Cyrile et Messieurs TEXIER Nicolas et ESNAUD Bernard Absente excusée : Madame JOLIVEL Annette Pouvoirs : Madame JOLIVEL Annette donne pouvoir à Madame COUËPEL Anne-Marie Secrétaire de séance : Nicolas TEXIER

Délibération n°13.26

➢ **Délibération n°13-26 Analyse des Besoins Sociaux**

L'Analyse des besoins sociaux est une obligation légale pour les CCAS. Le conseil d'administration doit définir les modalités de réalisation de celle-ci (En interne, cabinet d'études, stagiaire...).

Après délibération et à l'unanimité, le conseil d'administration décide :

- de solliciter un stagiaire en master II Intervention et développement social à l'université de Rennes 2
- de verser au stagiaire une gratification de stage conformément à la règlementation en vigueur

Pour extrait certifié conforme
La Présidente,
Delphine HINRY

MAIRIE DE St-SENOUX 35580